



Note d'information aux parents de 3^{ème} sur l'orientation

1. INFORMATIONS GENERALES :

La classe de 3e constitue un palier d'orientation, les élèves sont amenés à effectuer des choix entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique et, en voie professionnelle, entre une formation sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti.

2. LES VOIES D'ORIENTATION POST 3^{EME}

Elles sont de trois sortes :

- Seconde générale e technologique (2^{nde} GT)
- Seconde professionnelle (2^{nde} PRO)
- 1^{ère} année de CAP

3. COMMENT VOUS INFORMER :

- ✓ Les ressources en ligne : l'Onisep Centre-Val-de-Loire met à la disposition des familles des ressources en ligne qui permettront aux élèves, avec leurs parents, de poursuivre leur réflexion sur l'élaboration de leur parcours d'orientation.
- ✓ Plusieurs guides peuvent vous être utiles dans vos choix d'orientation, à l'adresse :
<https://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Centre-Val-de-Loire/Orleans/Telechargement-des-guides-d-orientation>

4. COMMENT VOUS ACCOMPAGNEZ ? :

O Le professeur principal de votre enfant est votre premier interlocuteur.

O Une psychologue de l'Education nationale-Conseillère d'orientation intervient le mardi au collège. Votre enfant ou vous-même pouvez spontanément prendre rendez-vous avec elle.

O Il est aussi possible de prendre rendez-vous directement auprès du CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Blois ou d'Orléans selon votre département. Le CIO de Blois est joignable, pendant les heures d'ouverture, au 02.38.83.49.98. Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse : ce.cioblois@ac-orleans-tours.fr

5. LES TELESERVICES

Depuis l'année dernière, l'utilisation des téléservices est désormais préconisée par le ministère, dans la mesure où le choix d'orientation est du ressort de la famille.

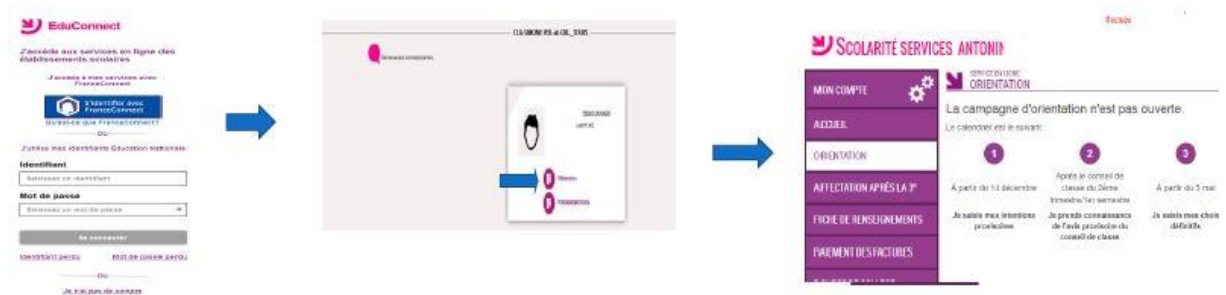
Durant les campagnes d'orientation et d'affectation, l'utilisation des téléservices est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Les établissements scolaires peuvent mettre à disposition un ordinateur pour les familles qui ne seraient pas équipées (sauf pendant les périodes de confinement).

➤ Modalité d'accès:

- Se connecter avec France Connect : en utilisant l'icône qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale via votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr ou mobileconnectetmoi.fr.

- Se connecter avec votre compte Éducation nationale (EduConnect). Les codes des élèves leur ont été remis en début d'année ; et vous avez été invité à créer vos propres codes, en tant que responsable légal, par une information reçue en septembre. Si vous rencontrez des difficultés, nous vous prions d'adresser un message via https://www.ac-orleans-tours.fr/assistance_parents/ ou en téléphonant au 0805 800 946 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

➤ Le téléservice Orientation : le téléservice est accessible par le portail <https://teleservices.education.gouv.fr> :



Puis, en cliquant sur « Orientation », vous allez être amené à faire un choix provisoire. Les étapes seront les suivantes :

- Demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de la scolarité de votre enfant : 2de GT, 2de PRO, 1re année de CAP ;
- Consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées ;
- Accuser réception (intentions provisoires) et faire part de votre accord ou désaccord (choix définitifs) à la suite des réponses du conseil de classe.

➤ En cas d'impossibilité d'utiliser le service proposé, et seulement dans ce cas, il est possible de revenir vers le collège afin d'obtenir une fiche papier (dite « fiche navette »), procédure plus longue et moins sécurisée.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire.

Cordialement,

Stéphane Barbier,
Principal